

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 31
STADE MONTPIED- TRANSFERT FONCIER PARTIEL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).
Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.
Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.
Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.
Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.
Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).
Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).*

Rapport N° 31
STADE MONTPIED- TRANSFERT FONCIER PARTIEL

Le Stade Gabriel Montpied, équipement sportif majeur de l'agglomération clermontoise, créé par la Ville de Clermont-Ferrand, a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération "Clermont Communauté" le 14 octobre 2003.

Lors de la transformation de la communauté d'agglomération en Communauté Urbaine (1er janvier 2017) puis en Métropole (1er janvier 2018), le Stade Montpied est resté de compétence intercommunale.

En application des termes de l'article L.5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit faire l'objet d'un transfert foncier, pour intégrer le patrimoine de la Métropole, étant rappelé qu'à l'heure actuelle son terrain d'assiette est constitué de deux parcelles (AS156 et AS158) propriétés de la Ville de Clermont-Ferrand.

Pour mettre en oeuvre le projet d'extension du stade, la Métropole a déposé des demandes d'autorisations d'urbanisme permettant d'engager les travaux votés lors du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021. Les travaux prévus se concentrent sur la partie Sud et Est de la parcelle AS156.

Parallèlement, le club du Clermont Foot, utilisateur du stade, a sollicité la possibilité de déposer un permis de construire pour un projet de centre d'entraînement (dont un bâtiment d'une emprise au sol de 1500 m²), qui serait situé sur la partie ouest de la parcelle AS156 et sur une partie de parcelle AS158 (stationnement).

Afin de permettre à ce projet important de voir le jour et de tenir des délais contraints, il est proposé de transférer de la Ville de Clermont-Ferrand vers la Métropole, la seule partie constituée des terrains d'entraînement situés sur la parcelle AS156 et une partie nord de la parcelle AS158 (voir plan joint). Le transfert de la partie faisant actuellement l'objet de travaux sera réalisé dans un second temps.

En application de l'article L.5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales "Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder, en application de l'article L.5217-5 du code général des collectivités territoriales, au transfert foncier d'une partie du terrain d'assiette du Stade Gabriel Montpied, actuellement propriété de la Commune , en tant qu'équipement relevant de la compétence "équipements sportifs métropolitains", pour une superficie approximative de 52 317m², conformément au plan ci-annexé, et suivant document d'arpentage à intervenir ;
- de valoriser le tènement ainsi défini à la hauteur de 359 292,23 €,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

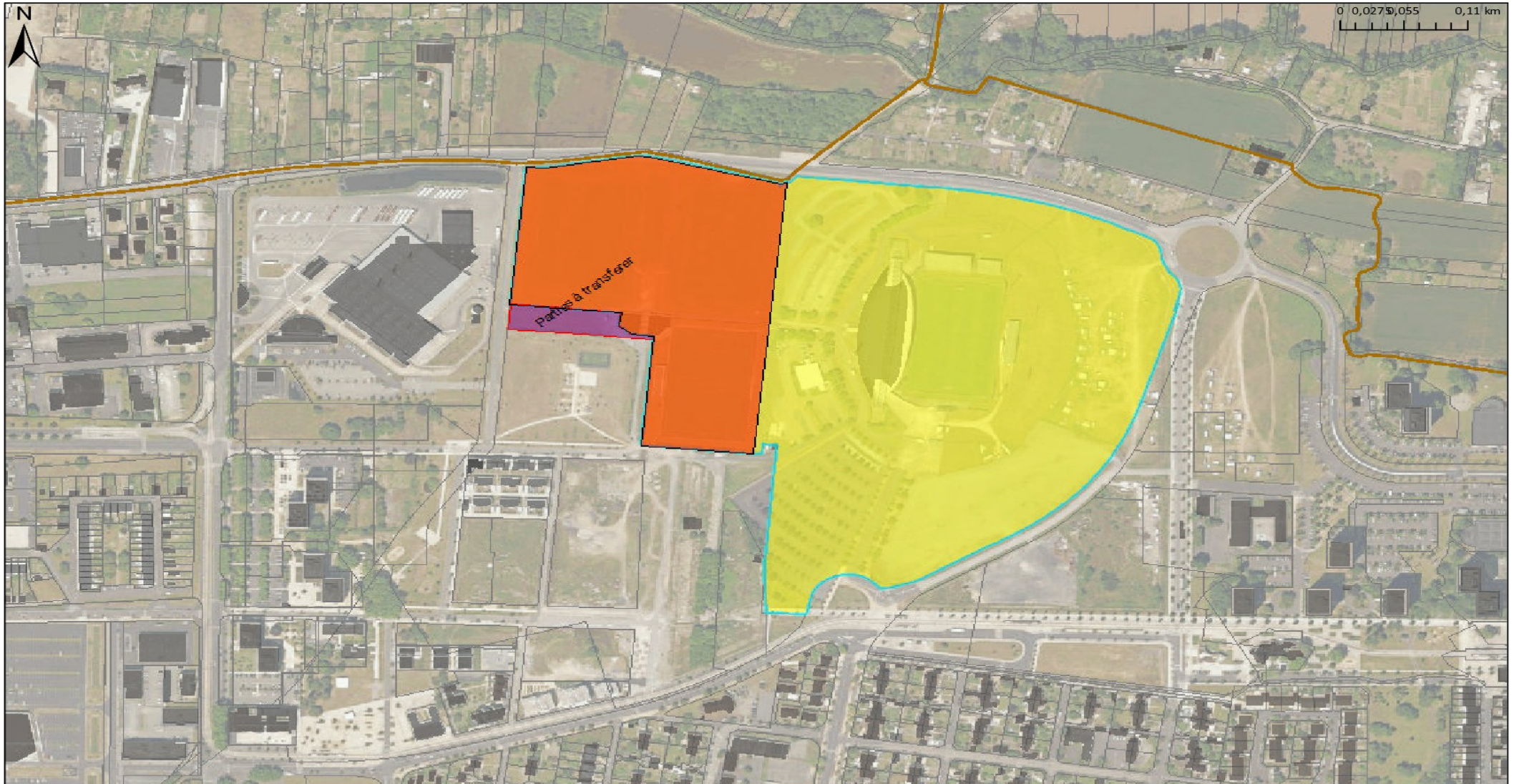
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Jean-Christophe CERVANTES



Divisions Montpied

vendredi 13 mai 2022